



Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 28 Septembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
10 OCT. 2023

De la publication le
11 OCT. 2023

DELIBERATION n° Del.2023-VIII-149
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine
DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Julien PORTIER, Florence GONZALES, Mohammed FAYEK, Bernard
PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN, David
DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER,
Dominique GOUSSARD, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE,
Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL,
Jean-Philippe MARTINET, André LACHENAL, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Jeannie TREMBLAY-GUETTET a donné procuration à Véronique
BOUCHET, Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Michel
VOISIN, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-
THIOLLIERE, François HUSAK a donné procuration à Florence
GONZALES, Françoise KLEMENCIC a donné procuration à Yves CREPEL

ABSENTS :

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Dénomination du Foyer du Rugby

Madame Brigitte BOISSON, adjointe au maire, fait le rapport suivant :

Des critères généraux ont été retenus en décembre 2021 pour définir le nom d'une rue, d'un stade, d'une école, d'une salle... Ceux-ci ont été définis comme suit :

- Lien avec le lieu (exemple lien avec l'éducation pour une école, avec le sport pour un stade...),
- Personnalité locale,
- Personne avec un engagement citoyen,
- Personne dont l'action a permis un progrès pour la société,
- Personne ayant fait preuve d'un apport éducatif, social, communautaire...,
- Parité masculin/féminin,
- Rappel de valeurs de la République,
- Intérêt pour le devoir de mémoire.

Il a été décidé de réfléchir à dénommer le local utilisé par le club de rugby « foyer Jean-Marc PAROLIN », faisant suite à une demande réitérée depuis plusieurs années de Monica PAROLIN, sa sœur en accord avec son fils, son épouse et les membres de sa famille.

Le club de rugby a été interrogé et a validé cette proposition lors de leur assemblée générale du 26/09/2022.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation à la Commission sports, culture et jeunesse, qui a été accueillie favorablement par les membres de la Commission.

Il est ainsi proposé le nom de « foyer Jean-Marc PAROLIN » aux motifs :

- Jean-Marc Parolin, décédé en 2013 avait un lien fort avec le lieu, il avait participé à la création du club de rugby en 1978.
- Ayant un engagement citoyen important, il a œuvré durant de très nombreuses années de façon bénévole au développement du club, en tant que président, entraîneur, joueur... De nombreuses générations ont pu apprécier son engagement associatif et sa bienveillance.
- Il était très impliqué dans la vie locale, il a beaucoup œuvré pour la réinsertion des jeunes, encadré des travaux d'intérêt général et notamment pour le foyer du rugby.

Il est important pour la municipalité de faire vivre cet esprit qui animait Monsieur PAROLIN, s'engager pour les autres.

Pour ces raisons il est proposé au vote du Conseil Municipal de dénommer le bâtiment utilisé comme foyer par le club de rugby : « foyer Jean-Marc PAROLIN ».

La personnalité de Monsieur Jean-Marc PAROLIN répondant à nombre de critères mentionnés ci-dessus,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- APPROUVE la dénomination du foyer du rugby : « foyer Jean-Marc PAROLIN » à compter du 5 octobre 2023 ;
- AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

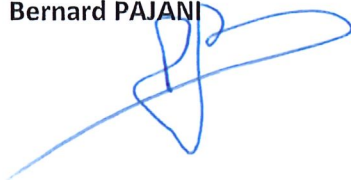
32 voix POUR, 1 voix ABSTENTION,

Abstention : 1

Christine DUMONT-THIOLLIERE

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

